



## ATTESTATION D'ABATTAGES (Prestation OCEF)

**Éleveur**

NOM, Prénom ..... Tel./Mob : ..... Adresse : .....  
 Nom de la Société : ..... Mail : .....

**Boucher**

NOM, Prénom ..... Tel./Mob : ..... Adresse : .....  
 Nom de la Société : ..... Mail : .....

Mois de ..... Abattoir (nom et adresse) ..... (N° AH ou AHS .....

Catégorie	Classe	Nombre	Poids carcasse en kg	Poids ressué en kg (-3%)	Montant complément prix (F/kg)	Montant total (F)
Gros bovins	EXTRA				220	
	AA				190	
	A				190	
	B				150	
	CC				95	
	C				95	
	D				50	
	TAUREAUX				95	
Veaux	A				155	
	B				130	
	C				100	
<b>Total</b>						

Fait à....., le.....

Les données personnelles vous concernant (ci-dessus) sont collectées afin de traiter votre demande d'aide et sont conservées par l'Agence rurale pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Elles sont transférées en interne aux services de l'Agence rurale et peuvent être conservées sur un serveur hébergé en Australie.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse : [AgenceRurale.dpo-ikigai@moncloud.nc](mailto:AgenceRurale.dpo-ikigai@moncloud.nc)

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL)

**L'éleveur** (Signature)

**Le boucher** (Signature)

L'Agence rurale pourra procéder ou faire procéder à tous contrôles qu'il jugera utiles, en particulier sur les quantités déclarées, sur le versement de la taxe d'abattage au FDEB (6 F/kg) ainsi que sur la structure d'abattage (AH : Agrément d'Hygiène ou AHS : Agrément d'Hygiène Simplifié). Le cas échéant, l'Agence rurale pourra exiger le remboursement des sommes indûment perçues.

À renvoyer à l'Agence rurale (dépôt, poste ou courriel), et joindre obligatoirement :

- \* copie des feuilles d'abattage dûment complétées
- \* copie des factures de vente acquittées correspondantes,
- \* un relevé d'identité bancaire ou postal.